

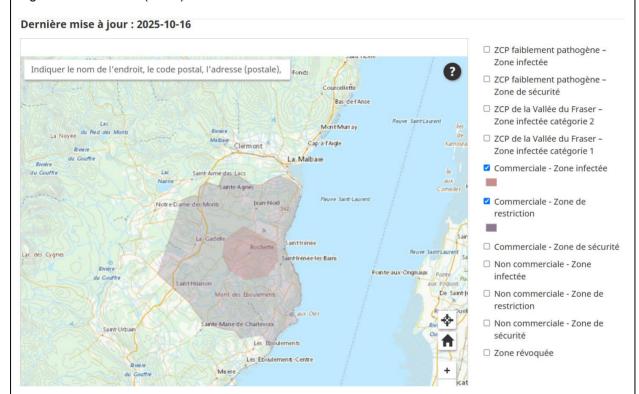
Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec

Avis de vigilance - influenza aviaire

État de la situation

Zone de contrôle primaire émise par l'ACIA dans Charlevoix

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) vient d'émettre la zone de contrôle primaire (ZCP-284) autour du cas d'influenza aviaire dans un élevage de volaille commercial contingenté dans la région de Charlevoix (IP-63).



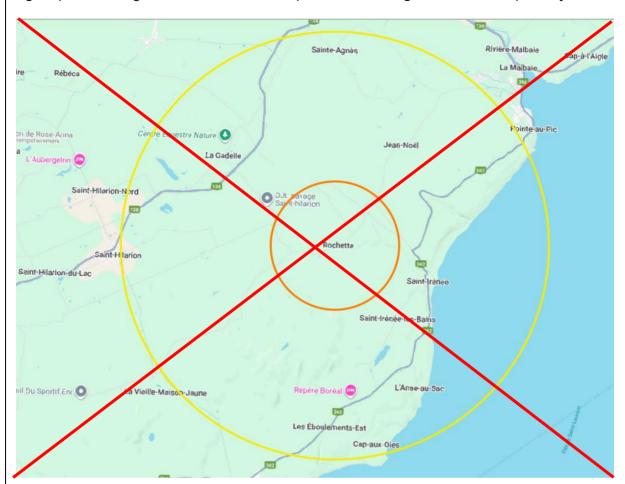
Dorénavant, tout déplacement dans la ZCP doit se faire sous permis de l'ACIA. Vous pouvez consulter les règles d'émission des permis sur le site Internet de l'ACIA au lien suivant.

Pour consulter la ZCP-284 aussi sur le site de l'ACIA, veuillez cliquer sur le <u>lien suivant</u>. Vous pourrez y utiliser une fenêtre dynamique dans le haut de la carte qui permet de valider si une adresse donnée se situe dans la zone infectée (0-3km) ou la zone de restriction (3-10 km) de la ZCP.

Pour toutes les activités aux sites de production avicole situés dans la ZCP, l'EQCMA recommande la mise en application de son niveau de biosécurité orange en complément des mesures prescrites par l'ACIA. Les protocoles de biosécurité de l'EQCMA de niveau orange sont accessibles sur son site internet au lien suivant.



L'EQCMA retire donc immédiatement sa zone à risque préliminaire (ZRP) de 3 km pour cette région (cercle orange sur la carte ci-dessous) et sa zone de vigilance de 10 km (cercle jaune



Identification des cas	Date de confirmation par l'ACIA	Lieu	Type de volaille	Zone de contrôle primaire (ZCP)
IP60	15 septembre 2025	Knowlton – Lac Brome	Commercial	ZCP-276
IP61	8 octobre 2025	MRC d'Autray dans Lanaudière	Non-commercial	Pas de ZCP
IP62	12 octobre 2025	St-Félix-de-Valois	Commercial	ZCP-283
IP63	15 octobre 2025	Région de Charlevoix	Commercial	<u>ZCP-284</u>

Pour consulter la liste des cas d'IA au Canada, cliquer sur le <u>lien suivant.</u>

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation